

République Française  
**Commune de**  
**GRESSWILLER**  
(Département du Bas-Rhin)  
☎ : 03.88.50.00.29.  
☎ : 03.88.48.77.81.



# Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal **15**  
Nombre de Conseillers  
en exercice **15**  
Nombre de Conseillers  
présents ou représentés **12**

**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 12 décembre 2011**  
**Sous la Présidence de :**  
**Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire**

## Membres présents. :

**MM. les Adjoint** : Jean-Sébastien SCHELL – Pierre THIELEN,  
**Mmes et MM. les Conseillers Municipaux** : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ - Julien MULLER  
Rémy KAISER - Michel REMINIAC - Jean-Luc JULIEN -.

## Membres absents excusés:

M. Jean-Luc CHAVANNE, Adjoint, procuration donnée à M. Jean-Sébastien SCHELL, Adjoint  
Mme Virginie GASSLER, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Pierre THIELEN, Adjoint,  
M. Christian FRIEDRICH, Conseiller Municipal, procuration donnée à M. Rémy KAISER, Conseiller  
Municipal,  
Mmes et M. les Conseillers Municipaux : Nilangela KREMPP – Gérard DIOM – Cathie KRUST.

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales (CGCL), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** M. Jean-Luc JULIEN, Secrétaire de  
Séance,

**Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2011**  
**N° 95/11.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**  
**et voté par**

**11 Voix POUR et**  
**1 Voix ABSTENTION**

**DECIDE**

**d'approuver** le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du  
17 octobre 2011.

**Point 2 : SDIS : protocole d'accord :**  
**N° 96/11.**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 17 octobre 2011 n° 92/11 portant « Service Départemental  
Incendie et de Secours : affaire ex – SIVU » décidant :

- ✓ d'approuver la proposition de contribution unique de transfert calculé sur la  
base de la contribution de transfert SIVU + CPI la plus basse (soit 14,67 € par  
habitant),

- ✓ de s'acquitter de l'intégralité des sommes dues relatives à l'ancien SIVU correspondant à la période de 2007 à 2010 - il est précisé ici que le montant total est de 20.906,35 € et non pas de 15.574,21 €, la contribution de 2010 de 5.332,147 € n'ayant pas été prise en compte -,
- ✓ de prendre acte que les présentes décisions deviendront effectives à la condition sine qua non que l'ensemble des communes concernées approuvent la proposition de contribution unique,

**VU** la lettre de M. le Président du SDIS 67 en date du 14 novembre 2011 transmettant le protocole transactionnel du 8 novembre 2011 et ses annexes établis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours ayant pour objet de régler et de mettre un terme aux différents contentieux nés à venir qui opposent les Communes au SDIS 67 sur la question du montant des contributions des Communes au SDIS 67 et plus particulièrement, des contributions relatives au transfert des personnels et des biens du CSP (Centre de Secours Principal) de MOLSHEIM au SDIS 67, du Service tableau détaillant le contenu du compromis,

**OUI** l'exposé conjoint de M. le Maire et de M. Jean-Sébastien SCHELL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, précisant que ses modalités permettent de mettre un terme au contentieux avec le SDIS 67,

**Après en avoir délibéré,  
et voté par**

**10 Voix POUR et**

**1 Voix ABSTENTION**

**1 Voix CONTRE,**

**DECIDE**

- 1- **d'approuver** le protocole transactionnel tel qu'il est rédigé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours
- 2- **de charger** Monsieur le Maire à signer ce protocole transactionnel auprès des services du SDIS 67,
- 3- **de se désister** purement et simplement des actions et des instances introduites à l'encontre des titres exécutoires émis par le SDIS au titre des années 2010 et 2011,
- 4- **de s'acquitter** du montant total des contributions dues au titre de l'ex-Sivu soit 20.906,35 € selon les dispositions contenues dans le protocole transactionnel,
- 5- **de prendre acte** que les présentes décisions deviendront effectives à la condition sine qua non que l'ensemble des communes concernées approuvent la proposition de contribution unique.
- 6- **de transmettre** la présente délibération à :
  - Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Président du S.D.I.S. du Bas-Rhin
  - Monsieur Eric AMIET, avocat défendant l'ensemble des Communes de l'ex-SIVU,
  - Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg
  - Madame la Trésorière de Mutzig.

### **Point 3 : SIVOM Molsheim Mutzig et Environs :**

#### **N° 97-A/11. Suppression de compétences**

##### **Le Conseil Municipal,**

**VU** les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Molsheim-Mutzig et Environs dit SIVOM ratifiés par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2003,

**VU** la délibération n° 11-11 du Comité-Directeur du SIVOM en date du 5 octobre 2011, décidant de supprimer sa compétence relative à la construction de vestiaires au terrain de football à ALTORF,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20,

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1 ° - **d'accepter le retrait** du SIVOM de Molsheim Mutzig et Environs de la compétence suivante :  
Commune d'ALTORF : Construction de vestiaires au terrain de football
- 2 ° - **de transmettre la présente à**
  - ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ M. le Président du SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs.

**N° 97-B/11. Approbation des nouveaux statuts**

**Le Conseil Municipal,**

VU les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Molsheim-Mutzig et Environs dit SIVOM ratifiés par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2003,

VU sa délibération n° 96-A/11 date du 12 décembre 2011 portant SIVOM : suppression de compétence, constituant une modification statutaire importante du dit SIVOM

VU subsidiairement la délibération n° 08-25 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008, décidant de supprimer ses compétences relatives à :

- ✓ la participation financière au Collège II de MOLSHEIM,
- ✓ la construction d'un petit chalet-abri pour les activités sportives dans l'enceinte du Foyer communal de DINSHEIM-SUR-BRUCHE,
- ✓ la construction d'un Centre Socio-Culturel à EGRSHEIM,
- ✓ la construction d'une base de canoë-kayak à MOLSHEIM;

VU ses délibérations n° 25-A, et 25-C portant suppression de ces compétences et approbation des nouveaux statuts y résultant,

**CONSIDERANT** que la délibération du Comité-Directeur du 1<sup>er</sup> octobre 2008 n'a pas encore à ce jour, été ratifiée par un arrêté préfectoral,

VU la loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L.5211-20 ;

VU la délibération N° 11-12 du Comité-Directeur du SIVOM en date du 5 Octobre 2011, adoptant ses nouveaux statuts ;

VU dans ce contexte, la rédaction de ces statuts intégrant les modifications susvisées ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1 ° - **d'adopter les NOUVEAUX STATUTS** du SIVOM, **tels qu'ils sont annexés à la présente délibération,**
- 2 ° - **de transmettre la présente à**
  - ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ M. le Président du SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs.

**Point 4 : Forêt communale :****N° 98-A/11. Gestion 2012 : Etat des coupes et travaux d'exploitation****Le Conseil Municipal,**

OUIË l'exposé de Monsieur le Maire, selon lequel il donne lecture des documents établis par l'Office National des Forêts (Division de Schirmeck) comme suit :

**A -Etat Prévisionnel des coupes de l'Exercice 2012**

qui prévoit des coupes en provenance de la forêt communale de Gresswiller comme suit :

- de régénération dans la forêt communale pour un total de grumes de 579 m<sup>3</sup> dont :
    - ✓ 247 m<sup>3</sup> de feuillus en parcelles 4, 6, 11b et 11c2,
    - ✓ 119 m<sup>3</sup> de résineux en parcelles 4, 6, 11b et 11c2,
    - ✓ 89 m<sup>3</sup> de bois en long parcelles 4, 6, 11b,
    - ✓ 72 m<sup>3</sup> (110 stères) de bois de chauffage en parcelle 8
    - ✓ 52 m<sup>3</sup> (80 stères) de à façonnage personnel en parcelles 4, 6, 11b et 11c2
- 579 m<sup>3</sup> au total pour l'année 2012

**B -Devis et Comptes des travaux :****I - Comptes d'exploitation :**

|  |                    |
|--|--------------------|
| Recettes brutes (ventes du bois)                           | 36.550,00 €        |
| Dépenses d'exploitation, de débardage et maîtrise d'oeuvre | <u>8.810,00 €</u>  |
| <b>RESULTAT de l'EXPLOITATION</b>                          | <b>27.740,00 €</b> |

**Après en avoir délibéré,**

**Et voté à l'unanimité,**

**DECIDE**

- 1° - **d'adopter** pour l'exercice forestier 2012 :
  - ✓ l'état d'assiette des coupes,
  - ✓ le programme des travaux d'exploitation.
- 2° - **d'inscrire** les ouvertures de crédits tant en dépenses qu'en recettes au Budget Primitif de l'Exercice 2012 selon les documents produits par l'Office National de la Forêt (Division de Schirmeck).
- 3° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Adjointes-délégués à signer toutes pièces relatives à ces opérations (Plans de coupe, devis des travaux, etc ...),
- 4° - **de charger** Monsieur le Maire de notifier la présente à :
  - M. le Chef de Division de l'O.N.F. 2, rue de la Forêt BP n° 68 à 67130 –SCHIRMECK,
  - M. Daniel BOUCAUD, Chef de Triage, 79, rue de Molsheim à 67280 – URMATT,

**N° 98-B/11. Gestion 2013 : Coupe - Martelage****Le Conseil Municipal,**

OUIË l'exposé de Monsieur le au Maire, selon lequel il donne lecture de l'état d'assiette prévisionnel des coupes 2013 en :

- ✓ parcelle 1 sur 3,85 hectares,
- ✓ 13, 23 et 10b portant sur des coupes d'amélioration, de régénération et de préparation,

**CONSIDERANT** le courrier en date du 7 octobre 2008, émanant de l'Office National des Forêts, Agence de Schirmeck, précise que les propositions d'état d'assiette des forêts communales doivent être approuvées par délibération du Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,**

**Et voté à l'unanimité,  
DECIDE**

- 1° - d'approuver l'état d'assiette 2013 de notre forêt communale.
- 2° - d'autoriser M. le Maire ou l'un des Adjoint-délégués à signer les documents correspondants.
- 3° - de charger Monsieur le Maire de notifier la présente à :
  - M. le Chef de Division de l'O.N.F. 2, rue de la Forêt BP n° 68 à 67130 –Schirmeck,
  - M. Daniel BOUCAUD, Chef de Triage, 79, rue de Molsheim à 67280 – URMATT,

## **Point 5 : Gestion 2011**

### **N° 99-A/11. Travaux en régie 2011**

**Le Conseil Municipal,**

**OUÏE** l'exposé de Monsieur l'Adjoint Jean-Sébastien SCHELL, précisant à l'ensemble du Conseil Municipal que la Commune a réalisé divers travaux de régie en cours d'année et notamment :

|   |                   |
|---|-------------------|
| ✓ Travaux pour bâtiment « Mairie »<br>(Archives, Chauffage, etc...)                           | 1.757,15 €        |
| ✓ Travaux d'électricité pour bâtiment « Groupe scolaire »                                     | 454,31 €          |
| ✓ Travaux d'électricité à l'Eglise Catholique   | 433,84 €          |
| ✓ Travaux de voirie (potelets Place des Sports et espace vert<br>au carré Place de la Mairie) | 1.668,44 €        |
| ✓ Achat de matériel pour réalisation de guirlandes de Noël                                    | <u>1.291,50 €</u> |
| soit un total de  | <b>5.605,24 €</b> |

qui valorisent d'autant certains éléments du patrimoine communal,

**Après en avoir délibéré**

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1°- **d'accepter les travaux en régie pour un montant total 5.605,24 €** selon tableau qui sera annexé à la présente et de procéder aux écritures d'ordre comme suit :

#### **I - Section de Fonctionnement - Recettes :**

C/722 – Travaux de régie 5.605,24 €

#### **II - Section d'Investissement - Dépenses :**

|  |            |            |
|--|------------|------------|
| C/21311 – Mairie                       | 1.757,15 € | 5.605,24 € |
| C/21312 – Groupe scolaire              | 454,31 €   |            |
| C/21318 – Autres (Eglise Catholique)   | 433,84 €   |            |
| C/2151 – Travaux de voirie             | 1.668,44 € |            |
| C/2152 - Installation voirie (réseaux) | 1.291,50 € |            |

- 2° - **de charger** M. le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués à émettre le mandat et le titre y afférent en y annexant la présente.
- 3 - **de transmettre** la présente délibération à :
  - Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Madame la Trésorière de Mutzig.

### **N° 99-B/11. Décision modificative 2011**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 18 avril 2011 n° 74-F1/11 approuvant le budget primitif de l'exercice 2011, notamment le crédit inscrit au compte 739116 en dépenses reversement sur recettes d'un montant de 91.004,00 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources),

**VU** sa délibération du 18 avril 2011 n° 74-A/11 portant fiscalité locale directe pour l'année 2011 au vu des documents établis par les services fiscaux

- VU** les derniers documents émis par les services fiscaux précisant que :
- d'une part la Commune aura une contribution globale directe de 403.644,00 € au lieu des 393.004,00 € inscrit au BP 2011
  - d'autre part elle devra s'acquitter d'un montant de 104.054,00 € au titre du FNGIR

**OUIË** l'exposé de Monsieur l'Adjoint Jean-Sébastien SCHELL, précisant à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il convient d'apporter un crédit complémentaire de 13.050,00 € pour le paiement du FNGIR due au titre de l'année 2011 par le biais d'une décision modificative,

Après en avoir délibéré,

**et voté par**

**9 Voix POUR,**

**1 Voix ABSTENTION et**

**2 Voix Contre**

**DECIDE**

**1°- de voter les crédits complémentaires suivants :**

**En dépenses de fonctionnement :**

C/739116 : reversement au titre du FNGIR 13.050,00 €

**En recettes de fonctionnement**

C/73611 Contributions directes 13.050,00 €

**2°- de charger M. le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués à émettre le mandat correspondant en annexant la présente.**

**3- de transmettre la présente délibération à :**

- Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- Madame la Trésorière de Mutzig.

**Point 6 : Aménagement de la rue de Rosenwiller**  
**N° 100/11. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 14 juin 2012 n° 60/10 approuvant le contrat de territoire initié par le Conseil Général du Bas-Rhin pour la période 2010 -2015,

**VU** sa délibération du 18 avril 2011 n° 79/11 retenant comme maître d'œuvre les Ets. A.F.T. à Oberhausbergen pour l'aménagement de la rue de Rosenwiller,

**OUIË** l'exposé conjoint de M. le Maire et de M. Jean-Sébastien SCHELL Adjoint au Maire, précisant qu'il convient de sécuriser l'ensemble des usagers empruntant la rue de Rosenwiller en leur apportant une infrastructure de qualité ou tout un chacun puisse circuler librement. Afin de réduire la charge de l'emprunt à contracter dans le cadre de cette opération, il convient aussi d'effectuer une demande une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),

Après en avoir délibéré,

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

**1°- de demander** une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), pour l'opération suivante : Aménagement définitif de la rue de Rosenwiller et sécurisation des usagers,

- 2°- de fixer le coût d'objectif de l'opération à 600.000,00 € hors taxes soit 720.000,00 € toutes taxes comprises
- 3°- d'arrêter le plan de financement comme suit :

|                           |                     |              |
|---------------------------|---------------------|--------------|
| Dépenses :                |                     | 720.000,00 € |
| Recettes :                |                     | 720.000,00 € |
| FCTVA                     | 113.000,00 €,       |              |
| Subvention départementale | 144.000,00 €,       |              |
| Subvention D.E.T.R.       | 13.000,00 €         |              |
| Emprunt                   | <u>460.000,00 €</u> |              |

- 3 - de transmettre la présente délibération à :
- Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Madame la Trésorière de Mutzig.

Pour extrait conforme



Le Maire,

Jean-Louis WIETRICH